

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **13 janvier 2014**

Délibération n° 2014-4396

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Elaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial - Convention de participation financière avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Demande de subventions

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Vesco

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 3 janvier 2014

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 15 janvier 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Assi (pouvoir à M. Calvel), Mmes Bab-Hamed (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Bailly-Maitre (pouvoir à M. Lévêque), MM. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Fleury (pouvoir à M. Galliano), Genin (pouvoir à M. Jacquet), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Bernard R.), M. Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Mme Palreja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet), Vergiat (pouvoir à M. Lyonnet).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand.

Conseil de communauté du 13 janvier 2014**Délibération n° 2014-4396**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Elaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial - Convention de participation financière avec l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) - Demande de subventions**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 décembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine de Lyon et le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) ont souhaité élaborer et faire vivre un modèle multimodal des déplacements commun et partagé, à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise.

L'objectif est de disposer d'un outil performant permettant l'évaluation et la comparaison de scénarios de planification urbaine sur les différents réseaux de transports afin d'aider les décideurs dans l'élaboration des politiques publiques.

Ce modèle a pour vocation à répondre à des enjeux stratégiques de transports à l'échelle de l'aire métropolitaine lyonnaise, et à des enjeux stratégiques et pré-opérationnels à l'échelle du schéma de cohérence territoriale (SCOT), à l'échelle de l'agglomération lyonnaise, ou bien à l'échelle d'un pôle urbain (exemple : Part-Dieu).

Les partenaires du projet souhaitent l'élaboration d'un modèle qui permette de prendre en compte les déplacements sur l'ensemble des modes, y compris en situation d'intermodalité.

Pour ce faire, les 5 partenaires que sont, l'État, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, le SYTRAL et la Communauté urbaine ont établi 2 conventions, approuvées par la délibération n° 2012-3243 du Conseil du 10 septembre 2012 :

- une convention de partenariat précisant les droits et devoirs de chacun des partenaires dans le cadre du projet,
- une convention de groupement de commandes définissant les modalités d'organisation des achats du groupement.

La Communauté urbaine de Lyon a été désignée comme coordonnateur ayant la qualité de pouvoir adjudicateur pour la passation et l'exécution du ou des marchés. Elle est chargée par les parties à la convention de signer, notifier et exécuter l'ensemble des marchés en leur nom, conformément à l'article 8 VII-2nd du code des marchés.

Le montant total prévisionnel des dépenses est estimé à 1 107 930 € HT, soit 1 285 884 € TTC.

L'objet du présent rapport est d'approuver les modalités de financement, de l'État, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, la Communauté urbaine et le SYTRAL concernant les prestations suivantes :

- l'élaboration et le fonctionnement du modèle de déplacements multimodal partenarial sur l'aire métropolitaine lyonnaise (tranche ferme : élaboration du modèle et tranche conditionnelle 1 : recalage selon l'enquête ménages déplacements 2015 quand les résultats seront disponibles) :

. marché n° 2013-481 attribué au groupement PTVFrance/CITEC Ingénieurs Conseil et notifié le 26 juillet 2013,

. marché passé et exécuté par la Communauté urbaine en tant que coordonateur du groupement de commande ;

- l'assistance à maîtrise d'ouvrage concernant l'élaboration du modèle de simulation des déplacements (tranche ferme et tranche conditionnelle 1), sous maîtrise d'ouvrage de l'État ;

- l'hébergement informatique du modèle pendant 3 ans après la mise en service du modèle, assuré par la Communauté urbaine.

		Fonctionnement (en € TTC)	Investissement (en € HT)
Assistance à maîtrise d'ouvrage		200 000	0
Hébergement informatique pour 3 ans		251 160	0
Élaboration et fonctionnement d'un modèle de déplacements multimodal partenarial sur l'aire métropolitaine lyonnaise	tranche ferme	139 226	524 510
	tranche conditionnelle 1	0	57 010
Total		590 386	581 520

Les dépenses de fonctionnement seront remboursées en toutes taxes comprises (TTC) par les partenaires. Les dépenses d'investissement seront remboursées en hors taxes (HT). La TVA sera prise en charge en totalité par la Communauté urbaine qui la récupérera.

A ce titre, les participations financières que la Communauté urbaine devrait percevoir des 4 partenaires s'élèvent à 620 334,45 €, selon la répartition suivante :

- Eat : 34 381,27 €
 - Département du Rhône : 234 381,27 €
 - Région Rhône-Alpes : 234 381,27 €
 - Sytral : 117 190,64 €

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE**1° - Autorise** monsieur le Président à :

a) - signer la convention de participation financière entre l'Etat, la Région Rhône-Alpes, le Département du Rhône, le Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL) et la Communauté urbaine de Lyon,

b) - solliciter auprès des partenaires mentionnés ci-dessus les subventions suivantes :

- Etat :	34 381,27 €,
- Département du Rhône :	234 381,27 €,
- Région Rhône-Alpes :	234 381,27 €,
- SYTRAL :	117 190,64 €,

c) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation dans le cadre du financement de l'élaboration d'un modèle de déplacements multimodal partenarial.

2° - Les recettes en résultant seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 4 582 027 - fonction 815 - opération n° OP08O2779.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 janvier 2014.